



Procès-verbal
Assemblée générale Ligue Féminine de Handball
Dimanche 29 novembre 2015 (FFHB)

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*et titulaire du pouvoir de Philippe BANA*),

Président de la FFHB : Joël DELPLANQUE,

Représentant FFHB : Francis SEREX, *président de la CNCG et titulaire du pouvoir de Michel GROPP*,

Représentants des clubs : Perrine PAUL et Jeanne-Marie DE TORRES, *Toulon St Cyr (titulaire du pouvoir de Karine SAVINA, Dijon)* ; Guillaume OLTRA, *Fleury Loiret* ; Didier WEBER, *Besançon* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand (vice-président LFH)* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB (titulaire du pouvoir de Gérard JUIN)* ; Bertrand ROUX, *Nîmes* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Robert CENTANNI (*titulaire du pouvoir d'Ange FERRACCI*), *Nice* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ; Claude MIRTILLO, *Nice* ;

Représentant de l'arbitrage : Morad BOUNOUARA, *arbitre G1* ;

Représentant des clubs D2F sous statut VAP : Gérald MENARD, *Chambray* ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY et Cécile MANTEL

Représentants de l'Euro 2018 : Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE (*présidente*) et Julien MONTEL (*société Keneo*).

Membres excusés :

Alain PORTES, *Sélectionneur France A Féminines* ; Michel GROPP, *personnalité qualifiée en contrôle de gestion* ; Philippe BANA, *DTN* ; Ange FERRACCI, *Nice* ; Karine SAVINA, *Dijon* ; Bernard COLY, *Mios-Bègles* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ; Maria BALS, *représentante des joueuses*.

Invités excusés :

Représentants FFHB : Éric BARADAT, *responsable du PES* ; Alain KOUBI, *trésorier général* ; François GARCIA, *président de la CCA* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH* ; Philippe CARRARA, *entraîneur adjoint France A* ;

Présidents clubs D2F-VAP : Serge BONNAMOUR, *Brest* ; Frédéric VIGNIER, *Celles sur Belle*.

La séance est ouverte à 10h30 au siège de la FFHB.

I/ Approbation du PV de l'assemblée générale du 4 juillet 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II/ Perspectives LFH

Nodjialem MYARO communique les dernières informations en sa possession sur la situation du club UBBMB :

- Par l'intermédiaire de son président Bernard COLY, le club a déclaré forfait général auprès de la COC nationale pour le championnat LFH et la coupe de France ; tous les résultats de l'équipe 1^{ère} ont donc été annulés conformément au règlement,
- Les derniers éléments financiers transmis à la CNCG ont démontré que les documents produits à l'intersaison 2015 et ayant conduit le conciliateur du CNOSE à proposer la réintégration de l'équipe

1^{ère} en LFH ne reflétaient pas la réalité de la situation comptable et financière du club au 30/06/2015, ce qui a conduit la commission contentieuse de la CNCG à prononcer la rétrogradation du club pour la fin de saison 2015-16,

- Des représentants de la FFHB ont organisé une réunion à la Ligue d'Aquitaine le 4 novembre en présence de tous les élus locaux, des représentants du groupement sportif et du commissaire aux comptes, afin d'envisager les issues possible,
- La SAS s'est déclarée en état de cessation des paiements auprès du tribunal de commerce de Bordeaux et celui-ci a prononcé la liquidation judiciaire de la société avec cessation immédiate d'activité,
- La FFHB accompagne la ligue d'Aquitaine et le comité de Gironde pour sauver le niveau de jeu amateur N1F et permettre aux jeunes joueuses du centre de formation de poursuivre leur saison dans les meilleures conditions possible,
- En tout état de cause, le bureau directeur fédéral a décidé de permettre aux joueuses licenciées à l'UBBMB de muter gratuitement et en licence A dans le club de leur choix jusqu'au 31 décembre.

Malgré cette situation particulière, Nodjalem MYARO confirme l'objectif du passage à 12 équipes pour la saison prochaine et l'accompagnement réalisé auprès des trois clubs VAP de D2F (Brest, Chambray et Celles sur Belle) afin de les aider à préparer leur dossier d'accession le plus solidement possible. En tout état de cause, il n'y aura pas de dérogation au cahier des charges ni à la réglementation en vigueur concernant l'accession en LFH à l'intersaison 2016.

Suite à cette introduction, les présidents de clubs souhaitent exprimer leurs inquiétudes :

- Thierry WEIZMAN évoque les contraintes auxquelles font face les clubs : risque de diminution des subventions publiques, difficultés sur le partenariat privé, augmentations salariales des joueuses donc des charges sociales, intervention des agents sportifs générant des commissions, coûts substantiels de fonctionnement (arbitrage, centre de formation), le tout dans un contexte où l'attractivité de la formule du championnat pourrait peut-être être renforcée,
- Guillaume OLTRA confirme que la composition du championnat, même à 12 équipes, restera insuffisante pour assurer un développement local et une représentativité du handball féminin sur tout le territoire. Il indique que l'objectif de l'UPCD1F est de construire les conditions d'un passage à 14 équipes en LFH, le cas échéant avec une période transitoire sans relégation et un abaissement des exigences du cahier des charges. Selon lui, un rééquilibrage de la masse salariale « équipe pro » vers les emplois structurants des clubs (commercial, animateur du club affaires) devrait être l'objectif des clubs et de la LFH. Pour cela, il s'interroge sur la faculté d'encadrer réglementairement la masse salariale « joueuses » et de limiter la concurrence entre les clubs sur les contrats professionnels en sortie de centre de formation. Il revient également sur la réglementation JIPES dont les présidents dénoncent certains effets de surenchère salariale, et fait part de la proposition des présidents de clubs de modifier la règle pour permettre d'aligner 7 non-JIPES sur les FDME,
- Arnaud PONROY regrette de faire le constat qu'il n'existe pas d'économie du handball féminin, ni la ligue ni les clubs ne parvenant à générer des financements privés pérennes et sûrs,
- Bertrand ROUX rappelle que les présidents de clubs souhaitent désormais être associés aux négociations avec les diffuseurs TV dès lors que celles-ci porteront sur les compétitions LFH,
- En conclusion, Guillaume OLTRA, en sa qualité de président de l'UPCD1F, demande aux présidents de la FFHB et de la LFH de prendre la mesure de leurs inquiétudes et des enjeux, afin que ne se perde pas l'intérêt des clubs pour la LFH.

Joël DELPLANQUE entend les préoccupations des présidents de clubs concernant l'environnement économique, le niveau du cahier des charges, l'objectif minimal d'une division pérenne à 12 équipes, l'équilibre du calendrier sportif, les attentes en matière de médiatisation et de développement marketing.

Il rappelle que la FFHB ou la LFH ne saurait s'ingérer dans le management ou les choix salariaux des clubs employeurs, mais souhaite conduire une réflexion à partir de données factuelles permettant d'analyser objectivement la situation, en y intégrant pleinement les enjeux autour de l'équipe de France.

Il propose aux présidents de clubs de transmettre plus précisément leurs pistes de réflexion avant une prochaine réunion en début d'année 2016.

III/ Point budgétaire (suivi 2015 et prévisionnel 2016)

Le tableau de suivi du budget 2015 permettant de comparer les montants validés au titre du prévisionnel 2015 et une prévision au 30/09/2015 est commenté en séance et n'appelle pas de remarques particulières.

S'agissant du budget prévisionnel 2016 proposé par les services de la LFH et présenté au Comité de direction du 17 novembre, Alain KOUBI rappelle la décision de l'assemblée fédérale d'avril 2015 ayant augmenté les droits d'engagement dans toutes les compétitions nationales, y compris la LFH (passage à 12K€ par club à compter de 2015-16).

Guillaume OLTRA se fait le porte-parole des présidents de clubs LFH et informe que ces derniers ne souhaitent pas adopter le budget LFH 2016 à ce stade, dans l'attente des réponses de la FFHB sur les préoccupations précédemment exprimées.

Alain KOUBI précise néanmoins que la réunion avec le ministère des sports sur la convention d'objectifs 2016 est programmée en décembre et qu'il devra y présenter le budget fédéral complet.

IV/ Projet de calendrier sportif 2016-17

Christophe MARECHAL expose la proposition du groupe de travail calendrier/compétition sur le calendrier 2016-17, tenant compte des conséquences de la fusion des coupes d'Europe C3 et C2 en une seule Coupe EHF.

Comme déjà annoncé, la France disposera de 4 qualifiés directs en coupes européennes : 1 en Ligue des champions, 3 en EHF et 0 en Challenge cup, avec des compétitions en phase de poules débutant dès le début de saison.

Sur proposition du groupe de travail et du Comité de direction, l'assemblée générale adopte donc le calendrier 2016-17 (12 équipes) avec :

- Phase régulière à 22 matchs ; puis playoffs à 8 équipes et playdowns à 4, pour un total de 6 matchs,
- Entrée différenciée des équipes en coupe de France, permettant aux équipes européennes d'entrer un tour après les non-européennes,
- Suppression de la coupe de la Ligue,
- Reprise de la saison le week-end du 10-11 septembre,
- Allègement du mois de janvier 2017 compte tenu de l'organisation du Mondial masculin,
- Fin des playoffs et playdowns le week-end du 3-4 juin 2017.

Par ailleurs, suite au forfait de l'UBBMB en championnat LFH, les entraîneurs professionnels et les présidents de clubs ont échangé et finalement décidé majoritairement de ne pas solliciter la modification de la formule de compétition pour la fin de saison 2015-16, qui voit donc maintenus les playdowns avec les équipes classés 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}.

En revanche, le barrage devant opposer le 3^{ème} meilleur club VAP de D2F au dernier des playdowns est supprimé et le 3^{ème} meilleur VAP du championnat D2F sera qualifié directement pour la LFH. Comme les deux autres clubs VAP, s'il confirme son souhait d'évoluer en LFH, il devra respecter le cahier des charges de participation à la division.

V/ Modification du règlement médical concernant les commotions cérébrales

Thierry WEIZMAN présente les propositions de la commission médicale LFH visant à introduire réglementairement des dispositions de prévention des commotions cérébrales et de gestion des traumatologies du visage pendant les matchs.

Précisément, le protocole proposé vise à :

- disposer de médecins référents des clubs de LFH formés en début de saison sur la conduite à tenir en cas de suspicion de commotion cérébrale (dans 70% des cas, celles-ci surviennent sans perte de connaissance),

- en cas de traumatisme facial d'une joueuse pendant match, un examen médical spécifique (selon référentiel précis) devra être réalisé afin d'évaluer le risque de commotion cérébrale,
- seul le médecin référent de la rencontre sera habilité à décider si la joueuse concernée est ou non autorisée à reprendre la rencontre, sa décision s'imposant à tous les acteurs du match,
- enfin, dans l'hypothèse où une joueuse aurait un dossier médical spécifique, celle-ci devra obligatoirement le présenter au médecin référent avant le début de toute rencontre officielle.

Les nouvelles dispositions réglementaires proposées pour compléter le règlement médical de la LFH, déjà validées par le comité de direction le 17 novembre, sont approuvées à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée générale décident également que ce nouveau cadre réglementaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et souhaitent qu'une information particulière soit adressée à l'ensemble du corps arbitral.

VI/ Point communication / médias / marketing

Point abordé de façon générale à l'occasion du débat sur les perspectives en LFH (point II).

V/ Euro 2018

Sylvie PASCAL-LACARRIGUE, administratrice fédérale et présidente du comité d'organisation de l'Euro féminin 2018, ainsi que Julien MONTEL de la société Keneo en charge des aspects organisationnels, dressent une présentation des avancées du projet et insiste sur l'un des objectifs fondamentaux de cet événement international consistant à laisser un héritage pour le handball féminin français.

Tous les acteurs du haut niveau féminin (clubs, territoires, licenciés, partenaires, médias) seront parties prenantes de la réussite de cet événement.

Afin que leur voix soit portée la plus efficacement possible, il est proposé qu'un représentant de l'UPCD1F soit invité systématiquement aux réunions du comité de pilotage de l'Euro, dont la prochaine est programmée le 11 décembre.

Est également abordée l'éventualité d'emplois aidés dans les clubs, comme après le Mondial féminin 2007.

VI/ Questions diverses

➤ Péréquations kilométriques sur les rencontres de LFH

Comme décidé lors de l'assemblée générale du 4 juillet dernier suite à la demande répétée de Jean-Marie SIFRE, la possibilité d'abroger le dispositif des péréquations kilométriques sur les rencontres de LFH, qui n'a plus de pertinence dans un secteur professionnel, a été débattue au sein de l'UPCD1F. La majorité des présidents a néanmoins décidé de maintenir le système actuel.

Avant de clôturer la réunion, Nodjialem MYARO propose que l'assemblée adresse tous ses vœux de réussite à l'équipe de France féminine pour le mondial à venir au Danemark.

La réunion est clôturée à 13h.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH